



CIRCULAIRE N° 00636

DU 30/09/2003

**Objet :** Circulaire du 3 juin 2003 – Directives pour l'année scolaire 2003-2004 :  
organisation, structures, encadrement  
ERRATUM

**Réseaux :** CF

**Niveaux et services :** SEC (ord)

- Aux chefs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française

Pour information :

- Aux membres des services d'inspection de l'enseignement secondaire

**Autorités :** Ministre de l'Enseignement secondaire

**Signataire(s) :** Pierre HAZETTE

**Gestionnaires :** Direction générale de l'Enseignement obligatoire

A la page 13 de la circulaire susvisée, il y a lieu de remplacer le paragraphe sous astérisque par :

« **\*Activités mathématiques: ces activités sont souhaitables pour les élèves motivés par des activités mathématiques davantage centrées sur certains aspects tels que déduction et démonstration, techniques algébriques plus pointues et résolution des problèmes plus ardues. Elles visent non pas à créer deux niveaux de formation en mathématique mais bien à permettre aux élèves de mieux se situer par rapport à une mathématique plus exigeante et de les aider ainsi dans leur choix au troisième degré.** »

Le Ministre de l'Enseignement secondaire,

Pierre HAZETTE